



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09304 - F



Distr. GENERALE

ID/CONF.4/9
3 octobre 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Point 5 d) de l'ordre du jour

REDEPLOIEMENT DES INDUSTRIES
DES PAYS DEVELOPPES VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Note du Secrétariat de l'ONUDI

000.01

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE	3
Textes portant autorisation des travaux	3
Objet de la présente note	5
Le concept de redéploiement	6
II. RECHERCHES ET AUTRES ACTIVITES DE L'ONUUDI	10
Etudes entreprises	10
- Portée	10
- Etudes menées dans les entreprises des pays développés	11
- Etudes sur les changements de structure dans les pays développés	12
- Etudes sur le processus de redéploiement dans les pays en développement	17
- Etudes sur le rôle des femmes dans le processus de redéploiement	20
Activités promotionnelles et opérationnelles	21
- Système de consultations	21
- Programme de coopération en matière d'investissements	22
- Activités opérationnelles	23
III. CONCLUSIONS	24
IV. DECISIONS A PRENDRE PAR LA CONFERENCE	28
ANNEXE - Documents de l'ONUUDI relatifs aux changements de structure	29

I. HISTORIQUE

Textes portant autorisation des travaux

Dans sa résolution 31/163 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale :

"1. Demande instamment aux pays développés d'appliquer intégralement les dispositions du paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 3362 (S-VII)^{1/1/};

2. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'établir à ce propos, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et en tenant compte des sources nationales et internationales, des études comportant les éléments suivants :

- a) Des recommandations sur un ensemble de politiques connexes qui tiennent compte de la situation en ce qui concerne l'environnement et le marché de l'emploi et comprennent des mesures financières et commerciales visant à favoriser le redéploiement, et qui tiennent compte aussi de la structure économique, les objectifs économiques, sociaux ou de sécurité des pays développés et du principe de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles;
- b) L'identification des industries et des secteurs industriels particuliers qui permettraient d'accélérer le redéploiement dans les pays en développement dans la perspective du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 3362 (S-VII);
- c) La présentation au Conseil du développement industriel des résultats des études susmentionnées pour qu'il les examine et formule des recommandations en vue de l'adoption des dispositions voulues;

^{1/} Le paragraphe en question se lit comme suit : "Les pays développés devraient faciliter l'élaboration de nouvelles politiques et renforcer les politiques existantes, notamment les politiques relatives au marché du travail, de manière à encourager le redéploiement de celles de leurs industries qui sont moins compétitives sur le plan international vers les pays en développement, ouvrant ainsi la voie à des aménagements structurels dans les pays développés et à une utilisation plus poussée des ressources naturelles et humaines dans les pays en développement. Ces politiques pourraient tenir compte de la structure économique et des objectifs économiques, sociaux ou de sécurité des pays développés intéressés, et de la nécessité pour les industries en question de s'orienter vers des activités de production plus viables ou vers d'autres secteurs de l'économie."

3. Prie le Conseil du développement industriel d'inscrire à son ordre du jour, à titre de point permanent, le redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement;

4. Prie en outre le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, un rapport sur l'application de la présente résolution."

Les études susmentionnées ont pour origine directe la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (ID/CONF.3/31, chapitre IV)^{2/}, document aux termes duquel la coopération entre pays en développement et pays développés devrait, entre autres, prendre la forme de

"consultations urgentes, ... en vue de faciliter dans un contexte dynamique et conformément à l'autorité dont disposent les gouvernements, le redéploiement de certaines capacités de production existant dans les pays développés et la création de nouvelles installations industrielles dans les pays en développement ..." (par. 61 d)).

Selon ce même document, les pays développés devraient adopter diverses mesures, notamment :

"Elaboration de nouvelles politiques et renforcement des politiques existantes, en tenant compte de leur structure économique, de leurs objectifs économiques et sociaux et des impératifs en matière de sécurité, en vue d'encourager les industries moins compétitives sur le plan international à s'orienter progressivement vers des types de production plus rentables ou vers d'autres secteurs de l'économie, facilitant ainsi non seulement les aménagements de structure dans les pays développés, mais aussi une nouvelle répartition des capacités de production de ces industries dans les pays en développement ..." (par. 59 c)).

^{2/} Transmis à l'Assemblée générale par note du Secrétaire général (A/10122).

Objet de la présente note

En application de la résolution susmentionnée, le Centre international d'études industrielles de l'ONUDI a lancé un programme de recherche relatif au redéploiement et aux aménagements de structure.

Comme le demandait aussi la résolution 31/163, le Secrétariat de l'ONUDI a régulièrement fait rapport sur les résultats de ce programme de recherche au Conseil du développement industriel (ID/B/190, ID/B/199 et ID/B/222). A sa treizième session, le Conseil du développement industriel a pris note du rapport qui lui était présenté (ID/B/222) et a adopté la conclusion suivante :

"Reconnaissant que le programme de recherche entrepris par le Secrétariat dans ce domaine est une oeuvre complexe et de longue haleine, le Conseil a pris note avec satisfaction des travaux entrepris jusqu'ici et approuvé les conceptions et les orientations générales adoptées par le Secrétariat. Le Conseil a décidé que le Secrétariat devrait poursuivre son programme de recherche dans le même esprit, compte dûment tenu des observations et des suggestions présentées durant la treizième session du Conseil, tant à propos de la documentation finale destinée à la troisième Conférence générale de l'ONUDI que du programme de recherche en cours."^{3/}

La présente note se borne à donner un bref aperçu du programme de recherche en cours et des principales conclusions des rapports établis jusqu'ici. Parmi ces rapports, qui seront soumis à la Conférence, figurera un rapport d'ensemble^{4/} qui développe les conclusions et recommandations énoncées dans la présente note. On notera en outre l'étude intitulée "L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives" (ID/CONF.4/3) dont le chapitre 4 contient des conclusions et des recommandations relatives au redéploiement.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 16, par. 105.

^{4/} Aménagements de structure dans l'industrie, rapport du Secrétariat à la troisième Conférence générale de l'ONUDI. On trouvera en annexe une liste de documents de l'ONUDI relatifs à cette question.

Le concept de redéploiement

Le concept de redéploiement se prête à diverses interprétations. Dans ses rapports au Conseil du développement industriel (douzième et treizième sessions), le Secrétariat de l'ONUDI s'est efforcé de tenir compte de diverses suggestions concernant la définition du redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement :

"Pour concilier les divers aspects, conditions et processus de prise de décision relatifs aux transferts de ressources industrielles aux pays en développement, il serait peut-être préférable de considérer le redéploiement comme une forme de coopération industrielle internationale pour le transfert de ressources visant à établir des capacités de production dans les pays en développement afin d'augmenter la part de ces pays dans la production industrielle mondiale, compte étant tenu, pour chacun d'eux, de la dotation en facteurs, de la qualification de la main-d'oeuvre, des objectifs de développement et d'autres considérations socio-économiques. Entendue dans un sens aussi large, la notion de redéploiement peut englober non seulement la coopération des entreprises privées, mais aussi les accords intergouvernementaux, et faciliter à la communauté internationale l'examen des diverses formes possibles de coopération quant à leurs avantages respectifs, eu égard aux objectifs plus généraux." (ID/B/199, par. 35).

Ainsi,

"Le redéploiement s'entendrait du transfert, par une entreprise industrielle implantée dans un pays développé, de capitaux, de technologie, de savoir-faire, de matériel et d'autres ressources dans un pays en développement pour y créer des capacités de production."
(ID/B/122, par. 6).

On a cependant fait valoir, au cours des débats, que la notion de redéploiement entendu dans un sens plus général devrait être considérée dans le contexte beaucoup plus large des changements structurels, et ce pour deux raisons : premièrement, le redéploiement vers les pays en développement pourrait aussi se faire "indirectement", du fait que des entreprises des pays développés, s'adapteraient à une modification du marché de leurs produits due à l'apparition de capacités nouvelles dans les pays en développement; deuxièmement, on

pourrait considérer le redéploiement comme une forme de la restructuration qui a lieu en permanence a) dans les processus de production, b) dans les entreprises manufacturières, c) dans les branches industrielles, d) dans l'économie en général et e) au niveau international.

Entendu dans ce sens, "redéploiement" signifierait déplacement des facteurs de production d'un endroit à un autre et serait ainsi synonyme de "restructuration", "ajustement structurel" ou "aménagement de structure".

Divers groupes de pays ont également exposé leurs vues quant à ce que devraient être les formes, les conditions et le cadre institutionnel du redéploiement (ID/B/199, par. 4 à 12 et ID/B/222, par. 39).

Lors du Séminaire sur les formes et les incidences du redéploiement des industries vers les pays en développement, organisé par l'ONUDI en septembre 1979 et auquel ont participé d'éminents spécialistes venus des pays en développement, on a proposé de définir le redéploiement comme suit :

- Transfert de facteurs de production et déplacement des courants commerciaux grâce à une coopération internationale entre pays plus avancés et pays moins avancés qui doit permettre d'assurer rapidement un meilleur équilibre à la production industrielle mondiale, compte étant tenu des objectifs et intérêts nationaux des divers pays en cause.

Tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu de chercher à formuler une définition précise définitive, les participants ont souligné que l'on devait retenir les éléments suivants :

- a) Le redéploiement est une expression de la coopération industrielle internationale visant à une restructuration à long terme de la production industrielle mondiale;
- b) Le redéploiement doit s'appliquer non pas à la seule coopération entre pays développés et pays en développement, mais également - et de plus en plus - à la coopération entre les pays en développement eux-mêmes;
- c) Le redéploiement suppose une restructuration du commerce mondial des produits manufacturés et devrait donc automatiquement s'accompagner de mesures propres à faciliter l'accès aux marchés des pays développés.

S'il a pris note des diverses interprétations présentées, le Secrétariat de l'ONUDI considère comme étant la plus importante celle qui combine le concept de transfert de ressources industrielles des pays développés vers les pays en développement et celui d'ajustement des structures de la production industrielle aux niveaux international et national. Ces deux aspects, que l'on retrouve dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale, doivent être considérés comme une référence à l'objectif visant à accroître graduellement la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.

L'ONUDI devrait favoriser le redéploiement et/ou un processus de restructuration ordonnée, en évaluant les perspectives et les obstacles, en diffusant les observations et les suggestions de la communauté internationale, en facilitant les contacts et les échanges de vues, et en stimulant la coopération entre les divers agents qui interviennent dans le processus de restructuration internationale. A cette fin, il convient de répondre aux questions ci-après :

- Qui sont les agents en cause ?
- Quels sont les objectifs, les motivations, les obstacles et les implications pour chaque agent ?
- Quelles sont les points et les types d'évolution pour lesquels il existe des convergences ou des divergences, et comment ces dernières pourraient-elles être aplanies ?
- Dans le cas où des incertitudes feraient gravement obstacle au processus de restructuration, comment pourrait-on les surmonter ?
- Quelles politiques et mesures institutionnelles aux niveaux national et international pourraient promouvoir un processus de restructuration ordonné ?
- Quels aspects et problèmes nouveaux peut-on s'attendre à voir apparaître sur le plan international au cours de la prochaine décennie ?

On estime généralement que le processus de restructuration fait intervenir les principaux agents suivants : a) l'entreprise (publique ou privée, nationale ou transnationale) dans le pays développé, b) l'entreprise ou le partenaire dans le pays en développement, c) le gouvernement du pays en développement,

d) le gouvernement du pays développé (à économie de marché ou à économie planifiée). En outre, les syndicats nationaux, les groupements et organismes tant régionaux qu'internationaux et les instituts de financement jouent de plus en plus un rôle capital dans le processus de décision. Il convient d'examiner les incidences qu'ont pour ces diverses parties les modifications de la division internationale du travail.

Dans le cadre de son programme de recherche et de ses autres activités relatives au redéploiement, le Secrétariat s'efforce d'obtenir les avis de ces agents sur les questions énumérées ci-dessus ainsi que des informations sur leur politique en la matière.

II. RECHERCHES ET AUTRES ACTIVITES DE L'ONUDI

Etudes entreprises

Portée

Le programme de recherches sur le redéploiement exécuté par le CIEI porte sur de nombreux aspects en rapport avec l'évolution de la division internationale du travail; des études sont consacrées, entre autres, aux points suivants :

- a) Mobiles, plans et difficultés des entreprises en ce qui concerne le redéploiement d'une partie de leurs activités vers un pays en développement;
- b) Processus de transformation structurelle de l'industrie des pays développés : bilan, principaux facteurs, et perspectives d'avenir;
- c) Perspectives et plans des pays en développement touchant l'industrialisation, les exportations de produits manufacturés et les possibilités et formes de la coopération industrielle internationale;
- d) Impact et implications du redéploiement pour les pays en développement;
- e) Questions connexes concernant le commerce international, les politiques d'ajustement, les politiques commerciales et les divers mécanismes de coopération internationale.

Pour exécuter ce programme complexe de recherches, l'ONUDI, qui fait largement appel au concours de plusieurs instituts de recherche des pays intéressés, a constitué un groupe de travail international officieux sur les changements de structure, composé de chercheurs d'un certain nombre de pays.

En principe, les pays développés comme les pays en développement ont, à long terme, quelque chose à gagner d'une restructuration de la production industrielle mondiale. Le but des études entreprises est de dégager les grandes lignes de cette restructuration et de déterminer comment il faudra concevoir le réaménagement de la production industrielle ainsi que la diversification et l'expansion du commerce mondial d'articles manufacturés qui s'ensuivront pour répartir équitablement ces avantages. En analysant les perspectives de

développement et les principaux mobiles, priorités et problèmes des agents en cause, on pourra peut-être réduire les incertitudes et jeter les bases d'une coopération industrielle renforcée et équitable dans le cadre d'une division internationale changeante du travail.

Etudes menées dans les entreprises des pays développés

Comme il est indiqué aux paragraphes 7 à 9 du document ID/B/222, l'ONUUDI a mené des enquêtes auprès d'entreprises d'un certain nombre de pays développés auxquelles elle a demandé de lui communiquer leurs vues quant aux perspectives et aux difficultés du redéploiement vers les pays en développement. Comme le montrent divers rapports de pays^{5/}, un grand nombre d'entreprises plus ou moins importantes représentant la quasi-totalité des sous-secteurs industriels sont intéressées à engager ou à intensifier la coopération industrielle avec des pays en développement. Deux considérations interviennent pour une large part dans le redéploiement de certaines productions vers un pays en développement : la première tient au souci de s'ouvrir un accès au marché intérieur du pays d'implantation grâce au transfert de ressources pouvant être investies ou à la conclusion d'accords de sous-traitance, la deuxième - mentionnée par les entreprises de nombreuses branches - a trait aux coûts de production.

Les études par pays ont cependant montré que pour la plupart des branches industrielles des pays développés à économie de marché la pression concurrentielle vient avant tout des autres pays développés, y compris les pays à économie planifiée d'Europe orientale. La concurrence des pays en développement est ressentie à un degré bien moindre, comme l'indique le fait que 8 à 9 % seulement des articles manufacturés importés par les pays industrialisés proviennent des pays en développement. La majorité des entreprises qui doivent faire face à une concurrence croissante indiquent leur intention de s'orienter vers la production d'articles de plus haute technicité, et se montrent bien peu intéressées à redéployer des capacités de production vers d'autres pays ou à combiner ces deux politiques.

^{5/} Autriche, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Suède et Suisse (voir Annexe).

Les petites et les moyennes entreprises industrielles semblent éprouver diverses difficultés à coopérer avec les pays en développement (ID/B/222, par. 8 et 9), en raison notamment de l'insuffisance des ressources, renseignements et appuis nécessaires pour réaliser les transferts, ainsi que de certains problèmes administratifs et autres qui se posent dans les pays développés comme dans les pays en développement. Par contre, les grandes sociétés, et surtout les sociétés transnationales font de plus en plus appel au dégroupage des procédés industriels complexes et à l'implantation des éléments peu exigeants en personnel qualifié dans les pays en développement - notamment dans les zones d'ouvraison en vue de l'exportation - pour maintenir leur compétitivité sur le plan international.

Etudes sur les changements de structure dans les pays développés

Les études menées dans ce domaine visent à analyser l'évolution passée et prévisible de la structure industrielle des pays développés, en tenant dûment compte des politiques et objectifs nationaux. On s'attache spécialement à recenser les principaux facteurs de développement et à mettre en évidence les perspectives de croissance des diverses branches. On tente en outre d'évaluer le rôle du commerce et de la coopération avec les pays en développement.

La diffusion et la synthèse de ces résultats devraient permettre aux gouvernements de mieux comprendre la nature de ces changements, de les prévoir et de concevoir, selon les besoins, un ensemble plus cohérent de mesures tenant compte des objectifs de développement.

Le Secrétariat a exécuté plusieurs études et en a analysé quelques autres qui existaient déjà. Pour certaines de ces études, l'ONUDI a bénéficié de contributions spéciales versées par les gouvernements intéressés^{6/}. On trouvera ci-après un résumé de ces travaux.

^{6/} Australie, Autriche (deuxième partie), Belgique (deuxième partie), Hongrie et Suède. D'autres contributions sont envisagées (voir Annexe).

Pour l'Australie, une première étude^{7/} sur la nature et l'orientation des changements de structure dans l'économie des pays a été achevée. Elle contient un exposé des caractéristiques de l'économie australienne, un bilan des échanges avec les pays en développement et une analyse de la politique des pouvoirs publics en matière d'ajustements de structures.

Pour ce qui est de l'Autriche, on a terminé deux études connexes^{8/} où sont analysées les perspectives de croissance de diverses branches d'activité industrielle. Combinant l'application d'une fonction de production sectorielle à différentes catégories de procédés techniques et l'analyse des avantages comparatifs avérés, on y met en évidence les principaux éléments qui déterminent la compétitivité des industries autrichiennes. On y résume également les résultats d'une enquête spéciale réalisée auprès des entreprises industrielles.

En Belgique, la première phase des travaux de recherche a été menée à bien^{9/}. Cette étude détermine les sous-secteurs de l'industrie belge qui, compte tenu de divers indicateurs comme le stock de capital, l'effectif de main-d'oeuvre et les disponibilités en ressources naturelles, présentent des avantages ou désavantages comparatifs. La politique suivie par la Belgique en matière de division internationale optimale du travail devrait s'inspirer des considérations relatives au schéma de spécialisation suggéré par les résultats de l'étude. Ce schéma est également rapproché des options officielles des pouvoirs publics en ce qui concerne le développement futur de l'industrie et de l'économie.

Quant à la France, une première étude^{10/} tente de définir, pour le secteur industriel du pays, une structure optimale fondée sur la conception des "préférences de structure". Comme on l'indique dans l'étude, son objectif est non pas d'élaborer des prévisions, mais de définir une structure de la production industrielle qui soit à la fois préférable et réalisable, compte tenu des contraintes économiques de tous genres. On démontre la possibilité de définir pour les changements de structures de l'industrie manufacturière française les principes directeurs qui permettent le mieux d'atteindre un ensemble complexe d'objectifs, et l'on met en évidence les incompatibilités sur lesquelles doivent être concentrées les actions à mener.

^{7/} Voir Annexe, point No 13.

^{8/} Voir Annexe, point No 11.

^{9/} Voir Annexe, point No 10.

^{10/} Voir Annexe, point No 15.

Une étude sur la République fédérale d'Allemagne a été achevée^{11/}. Son objet est de cerner les problèmes d'ajustement que connaît actuellement la RFA, pays à économie libérale. Après avoir, dans une première partie, retracé la croissance économique de la RFA, fait le bilan des changements de structure qui s'y sont produits, et analysé les ajustements devenus nécessaires, on étudie de près la nature de la division du travail entre la République fédérale d'Allemagne et les pays en développement en ce qui concerne les échanges d'articles manufacturés, dégagant ainsi pour l'avenir une vue d'ensemble de la production industrielle et de la structure de l'emploi. On examine enfin diverses questions qui se posent au Gouvernement allemand.

L'étude sur la Hongrie^{12/}, expose les caractéristiques du développement industriel de ce pays et esquisse les changements passés et prévisibles des structures industrielles, compte tenu des tendances et de l'intensification éventuelle de la division du travail industriel entre la Hongrie et les pays en développement. Le passage de l'industrialisation "extensive" à une industrialisation "intensive" fondée sur l'amélioration de la productivité est considéré comme principale caractéristique du développement industriel futur.

Les changements de structures en Suède ont fait l'objet de deux études connexes^{13/}. La première analyse le rôle futur de la Suède dans la division internationale du travail et montre comment, et jusqu'à quel point, l'évolution du schéma international des avantages comparés influe sur le taux de croissance économique et le modèle d'industrialisation de ce pays. La deuxième étude traite des possibilités de redéploiement de la Suède vers les pays en développement. Elle présente une explication des changements intervenus dans la répartition sectorielle de l'emploi et de la production et une analyse plus détaillée des échanges entre la Suède et les pays en développement. On y examine également les incidences prévisibles de l'évolution observée et les divergences apparaissant entre les grandes options fondamentales.

^{11/} Voir Annexe, point No 5.

^{12/} Voir Annexe, point No 12.

^{13/} Voir Annexe, point No 14.

Une étude sur la Suisse^{14/} analyse les changements de structure intervenus entre 1968 et 1978, en définit les causes et évalue les motifs des activités de redéploiement dans l'industrie manufacturière suisse. Pour approfondir ce problème, on a étudié un certain nombre de cas concrets.

Deux études connexes concernant le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont en préparation. La première^{15/} s'intéresse surtout à la composition passée et prévisible des échanges entre le Royaume-Uni d'une part et les pays en développement et les autres pays industrialisés d'autre part et dégage les possibilités de coopération industrielle avec le Tiers monde, et leurs incidences. La seconde étude^{16/} analyse les perspectives d'ajustement et de coopération dans un sous-secteur déterminé, l'industrie textile.

Il ressort des études susmentionnées que les activités et technologies industrielles qui se prêtent au redéploiement ont des caractéristiques similaires dans les divers pays. On a observé certaines différences entre les pays en ce qui concerne les branches offrant des perspectives d'avenir favorables dans le cadre de la division internationale du travail. Ces différences tiennent en partie au fait que les pays avancés ne se trouvent pas tous au même stade de développement. L'inégalité frappante des perspectives de croissance et des avantages comparatifs en matière de commerce extérieur, qui caractérise dans quelques-uns des pays la situation des mêmes branches, s'explique sans doute de la même façon.

En ce qui concerne l'importance de l'intensité de capital et de la qualification de la main-d'oeuvre (intensité de capital humain) pour la compétitivité, les résultats varient d'une étude à l'autre. Si certaines études concluent à l'existence de perspectives de croissance dans des branches exigeantes en capital et en ressources naturelles, d'autres font ressortir que c'est l'intensité de capital humain qui déterminera la compétitivité future

^{14/} Voir Annexe, point 8.

^{15/} Cette étude est menée par le Département de l'économie appliquée de l'Université de Cambridge, en consultation avec l'ONUDI.

^{16/} La seconde étude est exécutée par le Overseas Development Institute, en consultation avec l'ONUDI.

des technologies mises en oeuvre dans les pays industrialisés. Ces résultats divergents s'expliquent probablement par la dotation inégale des pays en ressources naturelles.

De manière générale, il a été constaté que l'intensité de capital ou la productivité de la main-d'oeuvre n'expliquent pas à elles seules la compétitivité plus ou moins grande d'un pays et que celle-ci est surtout déterminée par la mesure dans laquelle ce pays fait appel à des techniques exigeant de la main-d'oeuvre hautement qualifiée.

La plupart des études traitent des politiques d'ajustement, des aides au redéploiement et des réactions des pays développés à la pression qu'exercent les importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement. Les pouvoirs publics de quelques pays mettent au point une politique d'ensemble. Dans la plupart des cas, il semble cependant qu'en raison d'incertitudes quant à l'évolution future de la prédominance de raisonnements à court terme ou d'une certaine opposition à une intervention trop étendue des pouvoirs publics, les décideurs ne tiennent souvent pas compte des effets globaux des politiques actuelles ou ne définissent pas d'ensemble cohérent de mesures propres à stimuler le redéploiement. De manière générale, les politiques poursuivies tendent davantage à supporter les structures existantes qu'à encourager le redéploiement. Dans les pays où les pouvoirs publics se limitent traditionnellement à faciliter le jeu des forces du marché, l'ajustement et le redéploiement progressent à un rythme élevé grâce aux décisions des entreprises. Cependant, dans ces mêmes pays, la rapidité de la restructuration incite de plus en plus les pouvoirs publics à orienter et à faciliter ce processus en adoptant des mesures ad hoc. Les études de pays prennent dûment en considération les effets que les ajustements de structure peuvent avoir sur l'emploi. En outre, l'ONUDI a établi une étude spéciale reprenant des renseignements empiriques provenant de travaux de recherche récemment consacrés à cette question^{17/}. Voici quelles en sont les principales conclusions. A l'avenir, les suppressions d'emplois dues aux gains de productivité et au commerce avec les pays autres que les pays en développement, ainsi qu'à l'évolution de la demande seront bien plus nombreuses que celles, également en progression, qui pourraient résulter d'un éventuel accroissement considérable des importations en provenance des pays en développement. Dans le passé, les

^{17/} Voir annexe, point No 3.

importations d'articles manufacturés provenant des pays en développement ont eu un effet quasiment négligeable sur le nombre total d'emplois. Même dans les branches d'activité industrielle les plus touchées par ces importations, on ne peut imputer à ces derniers qu'une partie des suppressions d'emplois. D'autres facteurs ont donc influé davantage sur les suppressions d'emplois observées au cours des dernières années (par exemple la productivité croissante du travail).

Résultat intéressant qui se dégage de l'analyse des questionnaires retournés par des sociétés industrielles, les grandes entreprises ressentent beaucoup plus la concurrence des importations d'articles manufacturés provenant de pays en développement que les petites ou moyennes. La raison en est peut-être que les produits fabriqués par les grandes entreprises et les produits importés de pays en développement se ressemblent et qu'ils se font donc concurrence sur les mêmes marchés.

Etudes sur le processus de redéploiement dans les pays en développement

Le programme de recherches relatives aux priorités des pays en développement pour le redéploiement et aux incidences de ce processus sur ces pays vise à situer le processus de redéploiement et ses répercussions dans la perspective des pays en développement en cernant les mesures susceptibles de réduire les contraintes liées à l'industrialisation et en analysant les perspectives de coopération internationale dans le domaine de l'industrie.

Le Secrétariat a fait appel à différentes sources pour se procurer et analyser des renseignements sur les priorités et perspectives sectorielles du processus de redéploiement dans les pays en développement. Premièrement, il a examiné les plans d'industrialisation de divers pays en développement pour dégager les priorités et objectifs arrêtés pour l'expansion des sous-secteurs industriels en ce qui concerne à la fois la production et l'exportation.

Deuxièmement, il a été établi une série d'études de pays analysant les priorités retenues et les résultats obtenus par les pays en développement en ce qui concerne diverses formes de coopération industrielle ^{18/}. Une étude en cours sur la politique de redéploiement de la République de Corée ^{19/} analyse la forme sous laquelle ce redéploiement s'est fait jusqu'à présent et l'ordre de priorités arrêté pour les investissements réalisés à ce titre dans les différents secteurs

^{18/} "Changements de structure dans l'industrie", rapport du Secrétariat à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

^{19/} Voir annexe, point No 16

industriels. Etant donné que la sous-traitance revêt une grande importance pour tout pays en développement désireux de se lancer dans la production d'articles destinés au marché mondial, l'ONUDI a également consacré une étude à l'ampleur et aux formes actuelles de la sous-traitance internationale en Tunisie 20/.

Troisièmement, l'ONUDI s'est fondée sur les études sectorielles mondiales pour évaluer les besoins futurs de capacités de production supplémentaires et pour déterminer les nouveaux mécanismes à créer pour promouvoir la coopération et le redéploiement dans des secteurs déterminés.

Quatrièmement, l'ONUDI a utilisé les résultats de l'enquête sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima 21/ et surtout les renseignements concernant les plans de développement des pays, leurs objectifs de production industrielle, le redéploiement et les investissements étrangers, ainsi que le commerce et la coopération sur le plan international.

S'agissant des priorités que les pays en développement plus avancés ont établies pour les divers secteurs industriels, les recherches ont mis en évidence une forte tendance à la diversification des modèles de développement industriel existants. Selon les plans de développement, les secteurs appelés à jouer un rôle clef dans l'industrialisation sont les machines et matériels y compris les biens de consommation électro-techniques et électroniques durables et l'ensemble des produits pétro-chimiques. Alors que l'on s'attend à un développement plus modeste de la sidérurgie, l'industrie de transformation des ressources minérales dans son ensemble présente des perspectives intéressantes, du moins à long terme 22/. On accorde donc une place considérable aux projets de développement intéressant ce secteur.

Malgré la situation précaire du Tiers monde dans son ensemble, en ce qui concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'agriculture, il semble - selon les informations disponibles - que les gouvernements attachent une priorité moindre aux industries agro-alimentaires.

20/ Voir annexe, point No 7

21/ Voir le rapport intitulé "Mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, situation dans les pays et contribution des organisations internationales." (ID/CONF.4/4).

22/ Voir ID/CONF.4/3, chapitre VIII

Pour ce qui est du redéploiement, les secteurs pour lesquels on s'attend à une expansion rapide du commerce mondial ou qui sont relativement nouveaux dans certains pays en développement disposant d'un marché intérieur étendu sont de toute évidence considérés comme prioritaires.

Les effets du redéploiement ont fait l'objet de plusieurs études de cas concrets qui ont permis de dégager quelques conclusions générales. Dans une première étude, on a analysé l'impact et les implications du redéploiement au Brésil, en Colombie, en Côte d'Ivoire et en Tunisie, compte tenu plus spécialement des domaines suivants : a) effets économiques (balance des paiements, **revenu national et commerce**), b) effets sur les activités industrielles verticales, **technologie et recherche-développement**), c) effets sociaux (formation de la main-d'oeuvre locale, infrastructure sociale, évolution des aptitudes et des **systèmes de valeur, coûts pour la collectivité**), d) effets politiques (identité, **souveraineté et intérêts nationaux**).

Deux autres études dont il a été question plus haut ont été consacrées aux incidences du redéploiement sur l'économie de la République de Corée et aux effets des arrangements internationaux de sous-traitance en Tunisie. L'expérience acquise par la République de Corée en ce qui concerne par exemple les effets de l'accroissement des exportations sur le solde net de la balance des paiements et les effets du redéploiement sur la main-d'oeuvre locale et sur le développement rural semblent présenter un intérêt particulier pour les pays en développement qui ont adopté une stratégie d'industrialisation orientée vers l'exportation. En étudiant les incidences des arrangements internationaux de sous-traitance sur la poursuite des objectifs nationaux en Tunisie on a cherché à déterminer si cette forme particulière de coopération industrielle pourrait remplacer ou compléter l'exportation directe de certains produits par des entreprises appartenant à des intérêts locaux qui éprouvent souvent des difficultés considérables à vendre leur production sur le marché international.

L'ONUDI a également entrepris des études sur les zones d'ouvraison en vue de l'exportation pour analyser les avantages et inconvénients de cette forme particulière d'incitation au redéploiement^{23/}.

^{23/} Voir "Zones d'ouvraison en vue de l'exportation", rapport à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

Les conclusions de ces études indiquent que les pays en développement doivent formuler clairement leurs objectifs d'industrialisation à long terme et en tenir compte lorsqu'ils élaborent un ensemble de principes directeurs visant à orienter et à maîtriser le redéploiement. A cet effet, il est indispensable, non seulement de considérer le redéploiement du point de vue des transferts de ressources financières techniques et autres et analyser les effets de ces transferts sur la balance des paiements, la production et l'emploi, mais aussi d'évaluer les changements induits quant à la distribution des revenus, à la diversification industrielle, au degré de dépendance économique et politique et aux coûts pour la collectivité.

Pour obtenir des pays en développement des renseignements complémentaires quant au redéploiement, on a organisé en septembre 1979 un premier Séminaire sur les formes et les incidences du redéploiement des industries vers les pays en développement. Des spécialistes de haut niveau venant de plusieurs pays en développement ont rendu compte des incidences, des opérations de redéploiement passées et des moyens mis en oeuvre pour les aborder et ont esquissé les perspectives qui s'offrent en matière de coopération industrielle. Les conclusions des études et du séminaire seront présentées dans le rapport d'ensemble^{24/}.

Etudes sur le rôle des femmes dans le processus de redéploiement

Dans le cadre du programme de recherche sur le redéploiement, on examine les incidences du processus de redéploiement industriel sur le rôle et la condition de la femme dans les pays en développement et les pays développés. Les travaux préliminaires font apparaître un certain nombre de points particulièrement importants, qui sont exposés ci-après.

Comme l'ont montré les travaux de recherche sur les changements de structure dans les pays développés, les industries qui emploient un grand nombre de personnel féminin non qualifié (textiles, chaussures, habillement, et certaines branches de l'électronique) sont en général celles où les déplacements de main-d'oeuvre sont les plus fréquents. D'après les études

^{24/} "Changements de structure dans l'industrie", rapport du Secrétariat à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

de pays, ces déplacements sont principalement dus à des modifications affectant la demande finale et d'autres paramètres applicables dans les pays industrialisés, mais ce phénomène se trouve aggravé lorsqu'il coïncide avec une augmentation des exportations des pays en développement dans les secteurs en question. Il semble que la main-d'oeuvre féminine soit particulièrement vulnérable aux effets du processus d'ajustement dans les pays industrialisés. C'est là un point qui mérite une attention spéciale.

Les données dont dispose l'ONUDI sur les pays en développement montrent que dans les industries ayant fait l'objet d'un redéploiement - et particulièrement dans les zones d'ouvraison en vue de l'exportation et les secteurs où se pratique la sous-traitance internationale - les emplois exigeant peu de qualification sont en majorité occupés par du personnel féminin de la tranche d'âge 15-25 ans. Des études plus approfondies sont actuellement consacrées à cet aspect de la structure de l'emploi et à ses incidences socio-économiques. Les constatations faites jusqu'ici mettent en évidence la nécessité d'examiner les tendances qui se dessinent dans le développement et le redéploiement industriels en ce qui concerne l'accroissement des effectifs féminins dans les emplois exigeant des qualifications plus élevées.

Activités promotionnelles et opérationnelles

Outre le programme de recherche, l'ONUDI a entrepris diverses activités opérationnelles et promotionnelles liées au redéploiement industriel.

Système de consultations

Le système de consultations de l'ONUDI est une activité importante visant à faciliter le redéploiement des pays développés vers les pays en développement. Il répond à une nécessité, celle de réunir des décideurs pour qu'ils examinent les possibilités de coopération industrielle internationale en égard à l'évolution de la division internationale du travail et identifient les obstacles à cette coopération. Ce programme fait l'objet d'un rapport détaillé au titre du point 5 e) de l'ordre du jour de la troisième Conférence générale

de l'ONUDI. Les études sectorielles et les conclusions qui se dégagent du programme de recherches sur le redéploiement constituent des éléments essentiels pour les consultations.

Programme de coopération en matière d'investissements

Le bureau du programme de coopération en matière d'investissements (BPCI) a utilisé les résultats des études sur le redéploiement menées dans les entreprises pour des activités consécutives dans ce domaine. Le Bureau s'est ainsi adressé à des entreprises qui avaient manifesté de l'intérêt pour le redéploiement afin de leur demander des précisions sur les ressources qu'elles envisageraient de transférer vers des projets industriels appropriés dans les pays en développement. Il a constaté que ces entreprises pencheraient pour les formules suivantes : investissement en espèces, constitution d'une entreprise, accords de licence, transfert de techniques, exécution de projets clefs en main et fourniture de services spécialisés. Au cours de cette phase de son travail, le Bureau a été grandement aidé par ses services de promotion des investissements établis à Bruxelles, à Cologne, à New York et à Zurich.

Le Bureau envoie régulièrement des missions dans les pays industrialisés et organise des réunions et des foires pour prendre contact avec d'autres entreprises disposées à participer au lancement de projets industriels dans les pays en développement. Grâce à ces activités qui intéressent dix pays industrialisés, dont les pays du CAEM, le Bureau compte recenser 2 000 à 3 000 entreprises susceptibles de participer à des projets industriels dans les pays en développement.

Les renseignements concernant ces entreprises sont diffusés périodiquement aux banques d'affaires, offices de développement, ministères et autres institutions s'occupant de la mise en oeuvre de projets dans les pays en développement. Les destinataires de ces renseignements peuvent les rapprocher

des besoins en ressources spécifiés dans le plan de développement des pays considérés et entrer, par l'entremise du BPCI, en contact avec les entreprises en question.

Activités opérationnelles

Si les consultations et les travaux du Bureau du programme de coopération en matière d'investissements visent à renseigner et à mettre en contact les partenaires potentiels et les autorités s'occupant du redéploiement, les diverses activités opérationnelles de l'ONUDI ont pour objet d'aider directement les pays en développement à établir des plans et à prendre les mesures nécessaires pour absorber le redéploiement. On peut donc considérer que les activités opérationnelles jouent un rôle important pour ce qui est de faciliter le processus de redéploiement.

III. CONCLUSIONS

Le redéploiement des industries vers les pays en développement joue un rôle important dans la réalisation de l'objectif de Lima. Pour que le processus de restructuration de la production industrielle mondiale impliqué par cet objectif se déroule de manière régulière et équitable, il faut d'une part que la communauté internationale reconnaisse pleinement les objectifs d'industrialisation de chaque pays et les contraintes correspondantes et, d'autre part, que les facteurs et la nature des changements structurels fassent l'objet d'une analyse suivie.

Les années 70 ont été marquées par un ralentissement général de la croissance dans la plupart des pays développés. Ce ralentissement et l'aggravation du chômage qui s'est ensuivie dans les pays développés à économie de marché ont révélé certains phénomènes qui étaient jusqu'ici, au moins partiellement, masqués par la croissance générale. Or ces phénomènes, dont quelques-uns sont mentionnés ci-après, influent de plus en plus sur le processus de développement.

- Les progrès techniques et le perfectionnement des transports entraînent des changements importants dans les processus de production et les produits;
- La structure de la demande finale a subi des modifications considérables;
- Un certain nombre de pays en développement ont pris pied sur les marchés internationaux en qualité de producteurs industriels;
- Certaines matières premières subissent une transformation de plus en plus poussée dans les pays d'origine au lieu d'être exportées à l'état brut;
- Les coûts de l'énergie et des mesures antipollution ont très fortement augmenté.

Certains de ces changements sont survenus rapidement et semblent avoir produit effet en même temps. Ils tendent ainsi à créer, au niveau national, des problèmes économiques et sociaux et à faire naître, au niveau international, des incertitudes concernant l'orientation des activités. Cette

situation semble avoir bloqué les efforts entrepris pour libéraliser les échanges commerciaux et faciliter l'accès des produits manufacturés exportés par les pays en développement aux marchés internationaux. De fait, on discerne des signes de plus en plus nets de protectionnisme dans les pays développés à économie de marché.

Dans l'ensemble, les mesures prises par les pays développés visent souvent davantage à aider des industries trop faibles sur le plan structurel et à retarder l'ajustement qu'à faciliter un processus de restructuration en faveur de types de production pour lesquels les avantages comparatifs sont plus importants. Les études de l'ONUDI montrent cependant que l'obligation dans laquelle se trouvent les pays développés à économie de marché d'aménager leur production industrielle et leur structure de l'emploi n'est due que pour une très faible part à l'accroissement des importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement. Ce qui rend la restructuration nécessaire, ce sont avant tout les rapides changements d'ordre technique et organisationnel qui se produisent dans les procédés de production. Quant à l'apparente méconnaissance du caractère déterminant qu'ont le processus international de la division du travail et les efforts d'industrialisation des pays en développement, il faut en voir l'une des principales raisons dans le manque d'information sur les plans et objectifs des divers agents en présence.

Les études de l'ONUDI font ressortir la nécessité pour ces agents de suivre en permanence l'évolution du schéma de développement national et international afin de pouvoir participer aux prises de décisions concernant un processus de restructuration nationale et internationale régulier et équitable. Au niveau national, les pays développés doivent procéder à des analyses ex post et à des analyses prospectives des déterminants structurels et les pays en développement élaborer des plans de développement à long terme. Au niveau international, il est nécessaire de recueillir, de regrouper et de diffuser des informations sur les prévisions établies pour l'évolution générale, les ajustements structurels et la coopération industrielle internationale d'après les tendances probables du développement global dans les années 80, afin que la transition se fasse sans trop de heurts. A ce propos, il importe que les conditions et contraintes internes de la restructuration dans les pays industrialisés ne soient pas considérées avant tout en liaison avec l'industrialisation des

pays en développement. Les mesures adoptées par les pays développés devraient donc non pas aller à l'encontre des efforts des pays en développement, mais avoir pour objectif de les appuyer.

En plus de cette recommandation générale concernant la nécessité d'une action prospective et analytique, le Secrétariat a présenté un certain nombre de propositions de caractère général, fondées sur ses activités de recherche et concernant les politiques à appliquer et les mesures à prendre au niveau national pour assurer une restructuration ordonnée. Ces propositions sont présentées à la Conférence, pour examen, dans le document intitulé "L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives" (ID/CONF.4/3). Elles seront également développées dans un document de travail^{25/} qui sortira prochainement et sera soumis à la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Voici un résumé de ces propositions :

- a) Les pays développés à économie de marché devraient appliquer systématiquement des politiques d'aménagement - prospectives par nature. Ces politiques ne remplaceraient pas les décisions prises par les entreprises mais, fondées sur les analyses prospectives et les objectifs socio-économiques nationaux, elles permettraient aux responsables de tous les niveaux de prendre à temps les mesures nécessaires pour aménager les structures de production. Grâce au recours à un ensemble d'indicateurs constituant un système d'alerte avancé et à des mesures financières et autres ayant pour objet d'aider les entreprises et la main-d'oeuvre au cours du processus d'aménagement, les politiques prospectives pourraient contribuer largement à éviter des perturbations aux niveaux national et international et faciliter la transition vers de nouvelles structures industrielles. Un ensemble cohérent de politiques d'assistance devrait comprendre des mesures concernant l'industrie, la main-d'oeuvre, le commerce et le développement. On pourrait également prévoir un recours à l'aide publique au développement pour appuyer la coopération inter-entreprises en matière de transfert de ressources industrielles aux pays en développement;

^{25/} "Changements de structures dans l'industrie", rapport du Secrétariat à la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

- b) Les pays développés à économie planifiée devraient, dans leurs plans de développement et de spécialisation industrielle, prévoir une intensification de la coopération industrielle avec les pays en développement, notamment en ce qui concerne le transfert de ressources et l'importation des produits manufacturés en provenance de ces pays;
- c) Les pays en développement devraient examiner l'intérêt que pourrait présenter l'élaboration de politiques et de règlements à long terme concernant la coopération industrielle internationale, compte étant tenu de leurs objectifs nationaux et des perspectives de changement dans la division internationale du travail;
- d) Au niveau international, il conviendrait d'institutionnaliser les analyses prospectives des aménagements de structure. L'ONUDI devrait, en étroite consultation avec divers organismes tant internationaux que nationaux, poursuivre l'étude i) des aménagements de structure dans les pays développés, ii) des plans et des perspectives d'industrialisation dans les pays en développement et iii) de l'évolution de l'industrie dans le monde. Regroupées et diffusées régulièrement, ces études pourraient être d'une grande utilité pour l'élaboration de mesures d'aménagement dans les pays développés et pour l'élaboration de stratégies et de politiques dans les pays en développement. Il conviendrait que les pays en développement, comme les pays développés, à économie de marché comme à économie planifiée, participent activement à ces efforts.

IV. DECISIONS A PRENDRE PAR LA CONFERENCE

En examinant ce point de son ordre du jour, la Conférence voudra peut-être accorder son attention aux conclusions et suggestions contenues dans le présent rapport ainsi que dans les autres rapports qui y sont mentionnés et qui lui sont soumis. La Conférence souhaitera peut-être en particulier évaluer et approuver la méthode suivie par l'ONUDI dans son programme de recherche, et appuyer les propositions du Secrétariat concernant la poursuite de ses activités - études et présentation de rapports - dans le sens indiqué dans le présent document.

Annexe

DOCUMENTS DE L'ONU RELATIFS AUX CHANGEMENTS DE STRUCTURE

Liste arrêtée au 10 novembre 1979

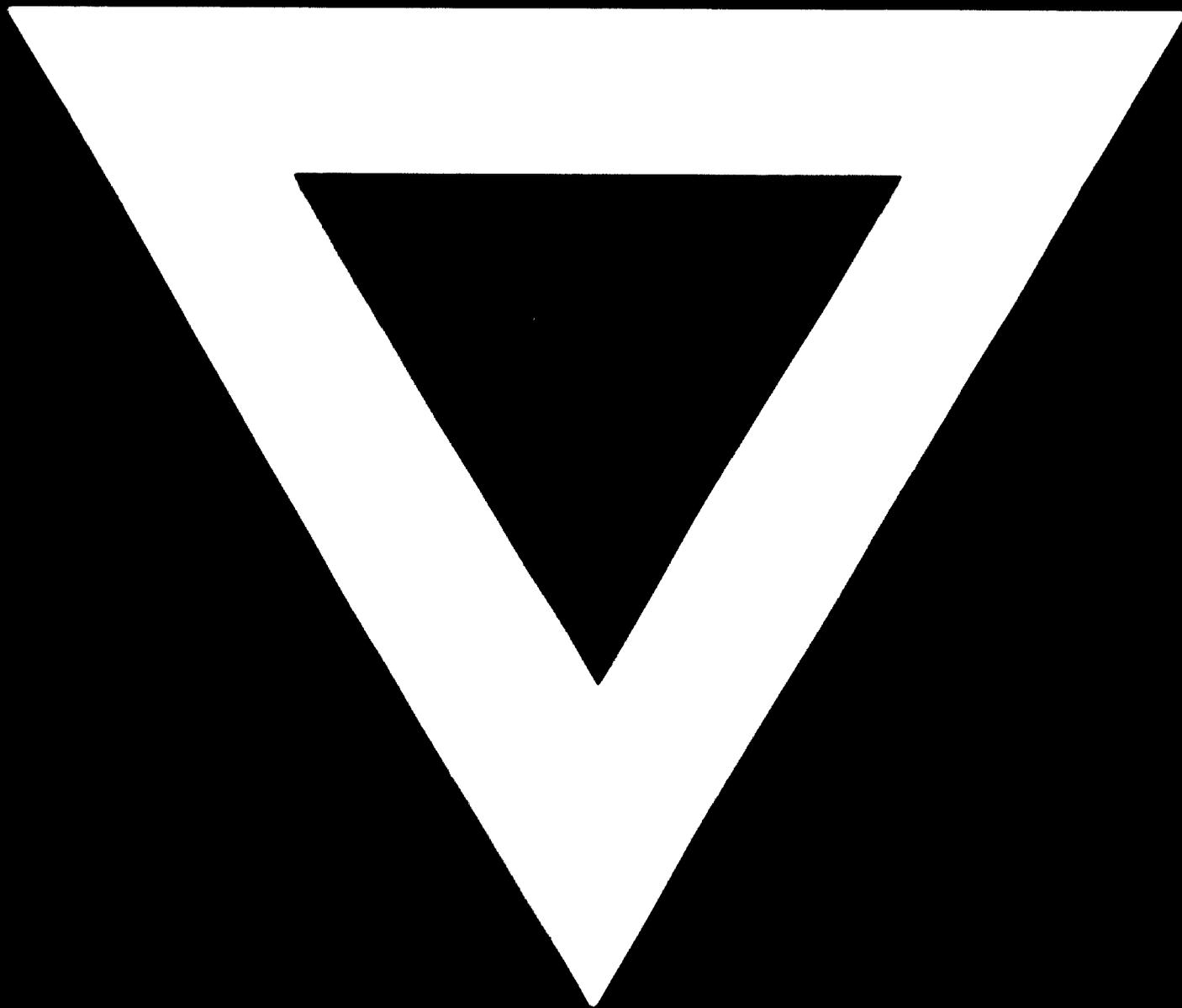
Parus

- No 1 "List of papers relating to structural changes in developed countries", Issue No 1
- No 2 "Industrial redeployment in Sweden : Prospects and obstacles" (UNIDO/ICIS.54)
- No 3 "The impact of trade with developing countries on employment in developed countries : Empirical evidence from recent research" (UNIDO/ICIS.85)
- No 4 "List of papers relating to structural changes in developed countries", Issue No 2 (UNIDO/ICIS.88)
- No 5 "Industrial redeployment tendencies and opportunities in the Federal Republic of Germany" (UNIDO/ICIS.90)
- No 6 "Future structural changes in the Industry of the Federal Republic of Germany" (UNIDO/ICIS.103)
- No 7 "Industrial redeployment tendencies and opportunities in Switzerland" (UNIDO/ICIS.115)
- No 8 "Future structural changes in the industry of Switzerland" (UNIDO/ICIS.116)

A paraître

- No 9 "Industrial redeployment tendencies and opportunities in Belgium."
- No 10 "Future structural changes in the industry of Belgium."
- No 11 "Future structural changes in the industry of Austria." (Parts I and II).
- No 12 "Future structural changes in the industry of Hungaria."
- No 13 "Future structural changes in the industry of Australia."
- No 14 "Future structural changes in the industry of Sweden."
- No 15 "Future structural changes in the industry of France."
- No 16 "Industrial redeployment from developed to developing countries : A case study on the experiences of the Republic of Korea."
- No 17 "Industrial redeployment from developed to developing countries : A case study on the experiences of Tunisia in international subcontracting."

B-524



81.06.23